REPUBLIQUE FRANCAISE – Département de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104055-20240715-DM2024-20-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/07/2024

DECISION DU MAIRE

N° DM2024-20

Objet : Révision des loyers communaux

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1er septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu les contrats de location des garages situés Place des Anciens Combattants et du logement communal situé 4 chemin de Longchamp à Servas ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision des loyers communaux basés sur l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre, avec effet au 1er juillet 2024 et 1er août 2024 ;

Considérant que la valeur de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2023 s'élevait à 140,59 et celle du 2ème trimestre 2024 à 145,17, soit une augmentation de 3,25 % ;

DECIDE

Article 1er :

D'appliquer l'augmentation légale des loyers de 3,25 % :

- A compter du 1er juillet 2004 pour les garages situés place des Anciens Combattants,
  - Soit 56,17 x 1,0325 = **58,00 €**
- A compter du 1er août 2024 pour l'appartement T4 situé 4 chemin de Longchamp,
  - Soit 786,40 x 1,0325 = **811,96 €**

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 15 juillet 2024
Le Maire,
Serge GUERIN

MAIRIE DE SERVAS (AIN)

MAIRIE de SERVAS – 1, route de Bourg – 01960 SERVAS
Tel. : 04.74.52.76.09 - mail : mairie@servas.fr